

A.P.I. TOULOUSE
Société par actions simplifiée
au capital de 100.000 €
Siège social : 9 rue Ritay – Immeuble Ritay
31000 TOULOUSE
817 431 984 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-huit avril, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

La société ALTERNATIVE, représentée par son Gérant Monsieur Laurent DUPONT préside la séance en qualité de Président associé.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véridique par le Président permet de constater que les associés présent, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 000 actions.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- La feuille de présence.
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social et modification corrélative de l'article « 4 » des statuts ;
- Pouvoirs.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de 9 rue du Ritay – Immeuble Ritay 31000 TOULOUSE à 10 impasse Lichard 31140 AUCAMVILLE.

Ce transfert prend effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié ainsi qu'il suit :

« *ARTICLE 4 —SIEGE SOCIAL*

Le siège de la société est fixé à AUCAMVILLE (31140), 10 impasse Lichard. [...] »

Le reste de l'article demeure inchangé

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

P/La société ALTERNATIVE
Monsieur Laurent DUPONT

DocuSigned by:

59504C8622E744E...